

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LUNDI, LE 5 MARS 2018 À 19H30 AU CENTRE CULTUREL MUNICIPAL SITUÉ AU 624, RUE NOTRE-DAME, 2^E ÉTAGE À SAINT-CHRYSOSTOME.

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district #3
Monsieur le conseiller Richard Pommainville, district #4
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

19H15 Consultation publique portant sur le premier projet de règlement #2018-001 pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

- Trois (3) citoyens sont présents dans la salle. Monsieur le Maire fait lecture de la résolution du premier projet de résolution autorisant la rénovation d'un bâtiment de 2 étages pour ajouter un 5^e logement. Monsieur le Maire demande à l'assistance s'ils ont des objections ou des questions. Les citoyens n'ont aucune question. Le sujet sera discuté lors de la prochaine séance de ce soir. La consultation publique se termine à 19H25.

I. OUVERTURE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2018-03-059 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19H30 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2018-03-060 1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- Système informatique
- CSVT / Regroupement Centre de formation professionnel
- Vitre brisée / Salle communautaire

ADOPTÉ

2018-03-061

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal du 5 février 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

2. MOT DU MAIRE

2.1 PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Monsieur le conseiller Richard Pommainville mentionne que la vérification de la pompe est reportée en avril au retour de M. Paul Dagenais, chef pompier.

Monsieur le conseiller Mario Henderson parle du changement d'huile sur le camion Sterling. Il aimerait voir le registre du camion. Nous demanderons à M. Stéphane Laberge, chef d'équipe d'apporter le registre.

Concernant l'engagement des nouveaux pompiers, nous sommes en attente des vérifications des antécédents criminels. Vendredi soir, le 2 mars il y a eu un feu de cabane à sucre au 167, rang du Moulin. Il y avait seulement 9 pompiers de Saint-Chrysostome. Nous avons dû demander l'aide de Sainte-Clotilde et Franklin. La cabane se situait à 1000 pieds du chemin, dans le bois et à l'arrivée des pompiers tout était rasé.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais demande qui remplace M. Paul Dagenais, chef pompier en son absence. Présentement, c'est M. Yan Demers, lieutenant qui a le cellulaire du service des incendies. La fin de semaine, c'est M. Jean-Philippe Dagenais, lieutenant qu'on appelle sur le cellulaire.

Concernant la coupe de branches effectuées dans les rangs par un contracteur externe, Madame la conseillère Colette Jaquet demande s'il y aurait possibilité de couper les branches à la hauteur du fossé. Elle demande s'il y a possibilité de communiquer avec ce dernier pour qu'il coupe plus au ras le sol. Nous demandons à M. Stéphane Laberge, chef d'équipe d'aller voir les travaux.

Monsieur le conseiller Marc Roy mentionne qu'il y a des réparations à effectuer dans le rue Moore.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-François Renaud dépose une lettre avec les demandes pour la Fête nationale 2018. Ils voudraient voir avec les commerçants pour l'année 2019 la possibilité de fermer la rue Notre-Dame. Si jamais il y a des travaux sur la patinoire, nous allons nous ajuster.

2018-03-062

7.1 FÊTE NATIONALE 2018 / APPUI

Les demandes du comité organisateur de la fête nationale de Saint-Chrysostome sont :

- Demande de permis de boisson;
- Demande d'assistance financière de 5 000 \$ et de garantir un déficit jusqu'à concurrence du même montant pour l'année 2018 au comité Fête nationale via les Pompiers de Saint-Chrysostome;
- Demande de préparation du terrain: enlever les bandes de patinoires, transporter les estrades, nettoyage du terrain après la fête;

- Prêt de la salle communautaire (plan B) s'il y a pluie;
- Demande d'assurance sur le terrain des loisirs;
- Demande de prêts de chaises et de tables;
- Demande de publicité gratuite dans l'Info-Communautaire;
- Demande barricade pour fermer rue des Pins, de Lisette à Michel de 14H00 à 18H00;
- Prêt des véhicules de la voirie.

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCÉDER à toutes les demandes du comité organisateur de la fête nationale 2018 et que le tout se déroulera samedi, le 23 juin 2018 au terrain des loisirs au 38, rue des Pins et en cas de pluie le tout aura lieu à la salle communautaire située au 400, rang St-Antoine. La municipalité paiera les factures jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

ADOPTÉ

MME MÉLANIE LAPLANTE

Mme Mélanie Laplante désire un suivi sur le projet surface « deck hockey ». On lui mentionne qu'il faut attendre la réponse de la demande d'aide financière. Mme Laplante mentionne que présentement la surface est dangereuse, il faut une surface sécuritaire.

M. Jean-Philippe Dagenais mentionne qu'il faudrait faire creuser 18 pouces et voir s'il y a des racines dans le gravier.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais propose d'attendre et bien la refaire.

On demande s'il y a possibilité de boucher les trous avant le début de la saison avec du bon rapiéçage.

Monsieur le conseiller Mario Henderson suggère d'avoir une demande claire pour savoir tout ce que ça représente. Madame la conseillère Mélissa St-Jean ne savait pas qu'on avait demandé de l'asphaltage dans la demande d'aide financière. Pour Monsieur le conseiller Marc Roy il mettrait réglementaire dès maintenant la surface de « deck hockey ».

Monsieur le conseiller Mario Henderson demande à M. Jean-Philippe Dagenais de faire un estimé des coûts pour réparer temporairement la surface de la patinoire en attendant la réponse de la demande d'aide financière.

M. JEAN-PAUL ROCHEFORT / TAXES MUNICIPALES

M. Jean-Paul Rochefort demande au conseil comment on détermine le commercial (autre local). Lorsque l'immeuble sert à une partie en commercial, il y a une charge. Ce propriétaire paie même si c'est vacant. Les membres du conseil s'interrogent sur des cas similaires. Les membres du conseil l'informent de payer ses taxes et on évaluera, s'il y a lieu, de corriger la taxation par la suite.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2018-03-063

4.1 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois selon la liste déposée en date du 5 mars 2018 au montant de **167 343.94 \$**. La liste est déposée aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

4.2 CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

2018-03-064 4.3 FACTURE RÉCLAMATION 80, RIVIÈRE NOIRE NORD

Monsieur le conseiller Mario Henderson se retire des discussions.

CONSIDÉRANT que lors de la tempête de neige du 5 et 6 janvier dernier, la sentinelle de M. Mario Primeau situé au 80, Rivière noire nord a été brisée lorsqu'il y a eu opération de « soufflage de neige »;

CONSIDÉRANT que M. Mario Primeau réclame les frais de 319.01 \$ pour la réparation de la sentinelle;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AVISER M. Mario Primeau qu'avant de défrayer les coûts de réparation, on demande de relocaliser le poteau de la sentinelle sur sa propriété et non dans l'emprise municipale.

ADOPTÉ

2018-03-065 4.4 SERVICE DE L'ARCHIVISTE / MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT le besoin de l'archiviste de la MRC le Haut-Saint-Laurent afin d'épurer les archives municipales;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander à la MRC le Haut-Saint-Laurent les services de M. Martin Verrier, archiviste pour une période de trois (3) mois.

ADOPTÉ

4.5 DÉPÔT LISTE DE VACANCES 2018

La directrice générale dépose la liste des vacances 2018 du personnel municipal.

Monsieur le conseiller Marc Roy souligne que trois (3) semaines de vacances collées est difficile à accepter.

5. SERVICE DES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 SCHÉMA DE RISQUES / AIDE FINANCIÈRE

Monsieur le conseiller Richard Pommainville a contacté le Ministère de la Sécurité Publique. On aurait 1 600 \$ par pompier pour de la formation. Pour adhérer au schéma de couverture de risques à la MRC le Haut-Saint-Laurent il en coûterait environ 13 000 \$ par année. Selon M. Jean-Philippe Dagenais, lieutenant du service des incendies, mentionne qu'actuellement on respecte en grande partie le schéma.

2018-03-066 5.2 ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SHERRINGTON

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une entente incendie avec la Municipalité de Sherrington;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale déposée;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER de signer l'entente intermunicipale au niveau incendie avec la Municipalité de Sherrington et d'autoriser M. Gilles Dagenais, maire et Mme Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer l'entente.

ADOPTÉ

6. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2018-03-067 6.1 ADOPTION DU DE LA RÉOLUTION – RÉOLUTION AUTORISANT LA RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT DE 2 ÉTAGES POUR AJOUTER UN 5^E LOGEMENT SUR LE LOT 5 484 911 (555 RUE NOTRE-DAME) EN VERTU DU RÈGLEMENT #126-2009 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Une consultation publique a eu lieu ce soir, soit lundi le 5 mars à 19H15 afin d'expliquer le projet de résolution. Aucune question, ni commentaire à l'assemblée publique n'a été soulevé.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Chrysostome a adopté le règlement #126-2009 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ce règlement est entré en vigueur depuis le 11 juin 2009 ;

ATTENDU QUE l'article 145.36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que le conseil d'une municipalité peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE l'article 146.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que le conseil d'une municipalité dotée d'une Comité Consultatif d'urbanisme (CCU) doit, après consultation du comité, accorder ou refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui est présenté ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du 24 janvier 2018, le Comité Consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé l'acceptation de la demande du projet particulier #2018-001, déposée le 17 novembre 2017, et concernant la rénovation intérieure d'un bâtiment existant, dans le but d'ajouter un logement supplémentaire, pour un total de 5 logements sur le lot 5 484 911, situé dans la zone H-24 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage n'autorise pas actuellement un bâtiment plus de 4 logements sur le lot visé et requiert un nombre de 6 cases de stationnement ;

ATTENDU QUE ce projet répond aux critères énoncés dans le règlement #126-2009 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'il respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Chrysostome, conformément à l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le projet répond aux orientations, aux objectifs et aux moyens d'action contenus au Plan d'urbanisme #082-2004, notamment :

- 1) Miser sur la création d'un milieu bâti fortement habité afin de construire une économie forte et stable.
- 2) Favoriser la réhabilitation des quartiers plus anciens afin d'assurer leur pérennité et d'y améliorer la sécurité des constructions.
- 3) Favoriser la consolidation des secteurs où les développements ont été amorcés en présence de services d'aqueduc et d'égout.
- 4) Assurer que les secteurs à développer soient convenablement planifiés afin de maximiser le rendement d'occupation du sol et minimiser les coûts d'installation des infrastructures.
- 5) Assurer qu'une grande variété de logements sera disponibles afin de favoriser l'établissement d'une main d'œuvre abondante au bénéfice.

ATTENDU QUE l'implantation du projet est située au cœur du centre-ville et permettra de bonifier l'offre en logements de ce secteur, tout en confirmant la vision du centre-ville souhaitée et exprimée dans le Plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la proposition architecturale est de qualité et assure la prédominance des activités résidentielles et commerciales à partir de la rue ;

ATTENDU QUE le projet vise une utilisation optimale du terrain et prévoit une circulation adéquate dans le stationnement y étant contigu ;

ATTENDU QU'en vue d'enclencher un processus de consultation, un premier projet de résolution doit être adopté par le conseil municipal ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

- 1) Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution
- 2) Que la municipalité de Saint-Chrysostome adopte, en vertu du règlement #126-2009 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un premier projet de résolution relatif au PPCMOI #2017-001, ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le lot 5 484 911 du cadastre du Québec, déposée le 17 novembre 2017 dont le projet déroge au règlement de zonage #083-2004 et ses amendements quant aux éléments suivants :
 - a. Bâtiment de 5 logements, alors que la réglementation ne permet qu'un maximum de 4 logements ;
 - b. Logements ne comportant pas de balcons alors que la réglementation l'exige pour un bâtiment de 4 logements et plus ;
 - c. 5 cases de stationnement, alors que la réglementation exige un minimum de 6 cases.

- 3) Que toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique ;
- 4) Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet soit tenue le lundi 5 mars 2018 à 19H15 dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de Ville de Sainte-Chrysostome, située au 624, rue Notre-Dame, 2e étage afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ

2018-03-068 6.2 RECOMMANDATIONS CCU / 12, RUE LISETTE, DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la dérogation mineure pour une marge latérale à 0.39 mètres au lieu de 0.45 mètres selon l'article 43 du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

6.3 MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT / R.D.D.

La MRC le Haut-Saint-Laurent a fait parvenir un courriel à l'ensemble des municipalités de la MRC pour la tenue de la collecte des RDD en 2018.

Après discussion, le conseil statue que puisque nous ramassons une bonne majorité des items recyclables nous désirons maintenir ce service pour notre population. Par contre, nous aimerions trouver un débouché pour la collecte des pneus de tracteur.

6.4 MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT / SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (ZONE INONDABLE)

Le conseil municipal prend connaissance du courriel de la firme Aquasphera qui a eu le mandat de réaliser une étude « modèle 2D » de la zone inondable. Puisque le rapport final a été accepté par le ministère, le conseil municipal désire obtenir une copie papier dudit rapport.

6.5 DEMANDE DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU MCKENZIE-CHALOUX

Une demande verbale a été faite à Monsieur le Maire pour le nettoyage du cours d'eau McKenzie-Chaloux. La demande est reportée puisque nous n'avons pas reçu de demande officielle du propriétaire.

6.6 DEMANDE DE L'URBANISME

M. Sébastien Pelletier, inspecteur municipal a déposé une demande à la firme d'urbanisme « Infrastructel » pour la modification de certaines dispositions du règlement de zonage, le contrôle des animaux et au règlement sur les PIIA. Avant d'aller de l'avant, le conseil municipal désire rencontrer M. Pelletier pour en discuter.

2018-03-069 **6.7 DEMANDE DE RÉÉVALUATION DES COURS D'EAU / LOT 5 483 960**

CONSIDÉRANT la demande de MM. Martin et Richard Boulerice pour la réévaluation du lit d'écoulement des cours d'eau passant sur le lot 5 483 960;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE transmettre la demande au Comité des cours d'eau de la MRC le Haut-Saint-Laurent pour étude et décision.

ADOPTÉ

7. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2018-03-070 **7.1 AIDE FINANCIÈRE PIQ-MADA / SALLE COMMUNAUTAIRE**

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander au Ministère de la famille la possibilité de faire le remplacement du revêtement extérieur de la salle communautaire sise au 400, rang St-Antoine et de nous soumettre un échéancier pour réaliser les travaux.

ADOPTÉ

2018-03-071 **7.2 DEMANDE MADA / CHARGÉ DE PROJET**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire allouer du temps à Mme Crystelle Laplante, coordonnatrice en loisirs pour la mise à jour de la politique familiale;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE nommer Mme Crystelle Laplante, chargé de projet pour la mise à jour du renouvellement du « Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et de lui allouer 2.5 heures/semaine et 32.5 heures/semaine pour des loisirs à compter du 8 avril 2018.

ADOPTÉ

2018-03-072 **7.3 APPEL D'OFFRES / ESPACE VERT**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire aménager un « espace vert »;

ATTENDU l'implantation d'un CPE sur la rue Saint-Thomas;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseiller présents

DE demander aux propriétaires de terrains vacants de la rue Saint-Thomas le prix pour l'acquisition d'un terrain afin de créer un « espace vert ».

ADOPTÉ

2018-03-073 **7.4 TRANSFERT DU SURPLUS AFFECTÉ / SOIRÉE RECONNAISSANCE 23 FÉVRIER 2018**

CONSIDÉRANT la soirée reconnaissance du 23 février dernier durant laquelle le conseil municipal afin de souligner le bénévolat et le départ à la retraite de pompiers;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE transférer un montant du surplus affecté loisirs au poste 02-701-90-493.

ADOPTÉ

2018-03-074 7.5 APPEL D'OFFRES / PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL « GAZEBO » AU PARC CÉCILE-ROCHEFORT

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés » a été acceptée pour l'acquisition d'un « gazebo » au Parc Cécile-Rochefort »;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ÉTUDIER où sera aménagé le « gazebo » et quel modèle sera choisi.

ADOPTÉ

2018-03-075 7.6 PROGRAMME D'EMPLOI VERT / EXPÉRIENCE EMPLOI-ÉTÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Chrysostome a fait une demande à l'Association canadienne des parcs et loisirs pour le Programme d'emplois verts dans le cadre d'Expérience emploi été;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande pour la création d'un (1) poste « Responsable des espaces verts et d'embellissement » pour une période de 6 semaines;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ALLER de l'avant avec le projet.

ADOPTÉ

7.7 TRAJET COURSE « COLOR RUN » / 16 JUIN 2017

Une course « Color run » aura lieu le 16 juin prochain dans certaines rues municipales. Mme Crystelle Laplante, coordonnatrice en loisirs demande le prêt de balises, cônes, la participation du service des incendies. Des bénévoles seront présents sur place pour voir au déroulement de la course. Les gens qui désirent y participer doivent s'inscrire en ligne.

Le conseil municipal est d'accord pour ce projet et le prêt de balises et cônes.

2018-03-076 7.8 CANDIDATURE / SOIRÉE DISTINCTIONS BÉNÉVOLES DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT qu'il y aura une soirée « distinctions bénévoles du Haut-Saint-Laurent » le 19 avril prochain;

CONSIDÉRANT les noms proposés par Mme Crystelle Laplante, coordonnatrice en loisirs;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte les noms proposés et mandate Mme Laplante à présenter le formulaire de candidature.

ADOPTÉ

2018-03-077 **7.9 JEUNESSE RURALE EN FORME / FONDS**

CONSIDÉRANT les fonds disponibles à Jeunesse Rurale en Forme;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander les équipements suivants :

- Camp de jour : blender;
- Soccer intérieur : dossards, etc.;
- Hockey intérieur : ensemble de gardien de but.

ADOPTÉ

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

2018-03-078 **8.1 CHAUFFEUR AU DÉNEIGEMENT / ENGAGEMENT M. DANY LABERGE**

CONSIDÉRANT que M. Dany Laberge a fait de la conduite de charrue;

CONSIDÉRANT que ce dernier avait été engagé comme chauffeur de tracteur au tarif horaire de 15.45 \$;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ENGAGER M. Dany Laberge comme chauffeur au déneigement pour la saison hivernale 2017-2018 au tarif horaire de 19,28 \$. Les heures de conduite de charrue rémunérées au tarif horaire de 15.45 \$ seront réajustés au taux horaire de 19.28 \$.

ADOPTÉ

2018-03-079 **8.2 CHAUFFEUR AU DÉNEIGEMENT / ENGAGEMENT M. ROBIN WILCOX**

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ENGAGER M. Robin Wilcox comme chauffeur au déneigement sur appel, sans heure garantie, au tarif horaire 19.28 \$. M. Wilcox relèvera du chef d'équipe M. Stéphane Laberge.

ADOPTÉ

2018-03-080 **8.3 EMPLOYÉ A LA VOIRIE / M. GREG EASTWOOD**

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ENGAGER M. Greg Eastwood comme employé à la voirie sur appel au tarif horaire de 15.45 \$. M. Eastwood relèvera du chef d'équipe M. Stéphane Laberge. Le conseil municipal désire remercier M. Eastwood pour son excellent travail comme responsable de la patinoire.

ADOPTÉ

2018-03-081 **8.4 APPEL D'OFFRES / TRAVAUX MÉCANISÉS 2018**

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander des soumissions sur invitation afin de connaître les taux et les équipements disponibles lorsque la municipalité désire effectuer des travaux mécanisés. Le contracteur doit fournir une preuve de sa licence d'entrepreneur.

ADOPTÉ

8.5 PHASE IV

Le point 8.5 est radié de l'ordre du jour.

2018-03-082 **8.6 SIGNALISATION RANG RUISSEAU NORTON NORD / ROUTE 203**

CONSIDÉRANT la demande effectuée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour modifier la signalisation au coin du rang Ruisseau Norton nord et la Route 203;

CONSIDÉRANT les recommandations du ministère dans leur lettre datée du 13 février dernier;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pomainville
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'acquisition d'un nouveau panneau avec les dimensions suggérées.

ADOPTÉ

8.7 PEINTURE CAMION SILVERADO

Attendu que le camion « Silverado 2009 » a besoin d'une peinture;

Nous demanderons un estimé pour faire faire la peinture sur le camion.

8.8 SITE DE NEIGE USÉE

Considérant le surplus de neige partout, les élus sont conscients des limites du site actuel. Il faudra revoir les capacités du site de neige usée.

9. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

9.1 DEMANDE DE COMMANDITE BAL ANNUEL HÉRITAGE / 7 AVRIL 2018

Le Collège Héritage de Châteauguay sollicite notre participation financière pour le « Bal annuel de l'Héritage » qui aura lieu le 7 avril prochain. Le conseil municipal ne désire pas contribuer financièrement pour cette activité.

9.2 GALA AGRISTAR 9 AVRIL 2018

Les membres du conseil municipal accusent réception de l'invitation au 6^e gala des Agristars de la fédération des producteurs agricole qui se tiendra le 9 avril prochain. Le conseil municipal ne désire pas y participer.

2018-03-083 9.3 125^E ANNIVERSAIRE DE L'ÉVÊCHÉ / DON DRAPEAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le 125^e anniversaire de fondation du diocèse de Valleyfield;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Primeau
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'achat de deux (2) billets au coût de 60 \$ chacun et de faire un don du drapeau de la municipalité. Le souper bénéfice se tiendra le 9 mai prochain.

ADOPTÉ

2018-03-084 9.4 SCABRIC / ADHÉSION 2018

ATTENDU la campagne de renouvellement d'adhésion 2018 de l'organisme la « Scabric »;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE ne pas accéder à la campagne d'adhésion 2018.

ADOPTÉ

2018-03-085 9.5 ÉCOLE MONTPETIT / COLLECTE CANETTES 21 AVRIL 2018

ATTENDU QUE la collecte annuelle de cannettes de l'École Montpetit qui se déroulera le 21 avril prochain;

ATTENDU QUE l'École Montpetit sollicite le prêt de notre camion municipal avec chauffeur;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le prêt du camion municipal avec chauffeur.

ADOPTÉ

9.6 CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

Mme Crête Manon Crête du Centre de la petite enfance Kaléidoscope cherche un lieu pour entreposer des électro-ménagers pour le futur CPE. Nous vérifierons si cela peut être remisé au 4^e étage du Centre culturel municipal via l'ascenseur.

10. VARIA

SYSTÈME INFORMATIQUE

Le budget 2018 prévoyait des sommes pour la mise à jour du serveur. Le conseil municipal est d'accord pour cette mise à jour.

SALLE COMMUNAUTAIRE / VITRE BRISÉE

Le conseil municipal est informé qu'une vitre a été brisée accidentellement à la salle communautaire lors de l'activité « hockey cosum » qui a eu lieu jeudi soir dernier, soit le 1^{er} mars. La vitre sera remplacée au frais de la municipalité par un employé de la voirie.

PROJET REGROUPEMENT CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL

Le conseil municipal est informé du projet et restera vigilant pour maintenir la formation de mécanique agricole à Saint-Chrysostome. Un contact avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour connaître leurs intentions face au Centre de formation professionnel St-Joseph.

DEMANDE DE M. BENOIT BOIVIN

Monsieur le Maire Gilles Dagenais parle d'un bris de matériel par le service au déneigement. Il faudra voir si l'on a une facture. Nous en discuterons avec M. Stéphane Laberge, chef d'équipe.

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-03-086 12. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 22H45 l'ordre du jour étant épuisée.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

* * * * *